SCI CAVALE ADOPTONBOX
7 RUE BRAMEFAU 81 600 GAILLAC
☎ 06.65.60.56.68

CONTRAT DE BAIL : BOX / GARDE MEUBLE / CONTENEUR

LOCATION NON SOUMISE AUX LOIS : 1 SEPTEMBRE 1948 ET 6 JUILLET 1989

I. DÉSIGNATION DES PARTIES

Le présent contrat est conclu entre les soussignés :

- **SCI CAVALE**
- Adresse Courier : **7 rue bramefeu 81600 GAILLAC**

- **Qualité du bailleur :**

Personne morale : ***SCI cavale***
Personne physique : ***gérant Mr LACHAMBRE Pascal***

- Adresse email du bailleur : **adoptonbox@gmail.com**

Désigné (s) ci-après « le locataire »

Le cas échéant, représenté par une société, SCI etc... :

- **Nom ou raison sociale :**
- **Adresse :**
-
- **Activité exercée :** _____
- Le cas échéant, numéro et lieu de délivrance de la carte professionnelle :
- _____

- **Nom et prénom du locataire :**
-
- Si second locataire, nom et prénom du second locataire :
-

- **Adresse email du locataire :**
-
- Adresse email du second locataire :
- **Adresse postale du locataire :**
-
- Adresse postale du second locataire :
- **Téléphone portable :**

SCI CAVALE ADOPTONBOX
7 RUE BRAMEFAU 81 600 GAILLAC
☎ 06.65.60.56.68

-

- Il a été convenu ce qui suit :

II. OBJET DU CONTRAT

Ci-après dénommé(e), le « locataire ou client ».

Ci-après dénommée ensemble ou séparément les « Parties » ou la « Partie ».

Les Parties conviennent de conclure les présentes conditions particulières qui font partie intégrante du Contrat Relatif à la mise à disposition d'un espace de stockage individuel, ci-après dénommé le « Contrat » composé des présentes conditions particulières, des conditions générales, des conditions d'assurance et des consignes de sécurité, et la règlementation de stockage qui ont pour objet d'apporter les précisions relatives au box de stockage faisant l'objet de la réservation par le Client :

Les parties déclarent que la présente location n'a pas pour objet des locaux loués à usage d'habitation principale ou usage mixte professionnel. En conséquence, elles conviennent que leurs droits et obligations respectifs seront régis par les stipulations du présent contrat et les articles 1708 et suivants du Code civil relatifs au louage de choses. Les locaux objets du présent contrat sont loués à titre de box de stockage, garde meuble et conteneur de stockage.

Les quittances servant de justificatif de paiement de loyer ne seront transmises, uniquement à la demande du locataire, prenant en compte que les loyers durant l'année civile en cours.

- Adresse du local : AGENCE DE GRISOLLES 82170
- 234 D820 bat A
- 82170 GRISOLLES

- Type de local / emplacement :

☐ Conteneur ■ *Box* ☐ *Garde Meubles*

- **Surface totale (en m²) :**
- **Numéro et lettre de l'emplacement :**
- **Nombre de box, garde meubles ou Conteneur :**
- **Equipement box :**
- Moyen d'accès (clés / code / badge / autre) :
- **Nombre de Clé :**
- **Code :**
-

SCI CAVALE ADOPTONBOX
7 RUE BRAMEFAU 81 600 GAILLAC
☎ 06.65.60.56.68

- Descriptif du local et équipements mis à disposition : photos annexe
-

III. DATE DE PRISE D'EFFET ET DURÉE DU CONTRAT

La durée du contrat et sa date de prise d'effet sont ainsi définies :

A. Prise d'effet du contrat :

- **Date de prise d'effet du contrat** :

B. **Durée du contrat** :

.....

Le contrat est renouvelé par tacite reconduction à l'échéance prévue. Chaque partie peut signifier sa volonté de résilier le présent contrat par lettre recommandée avec accusé de réception à tout moment en respectant un préavis de 2 mois.

IV. CONDITIONS FINANCIÈRES

Les parties conviennent des conditions financières suivantes :

A. Loyer ou Redevance Mensuelle :

1. Durée de la location :

☐ TARIF GENERAL

☐ OFFRE AVANTAGE

☐ OFFRE ENGAGEMENT

☐ 1 mois ☐ 2 mois ☐ 3 mois ☐ 6 mois ☐ 9 mois ☐ 12 mois

☐ Autres_____

☐ Indéterminée

La location minimum est 1 mois entier, elle commence du 1er au dernier jour du mois et les jours du mois en cours est Calculer au prorata des jours de location.

2. Montant du loyer mensuel.....€

Le loyer est payé d'avance, mensuellement et dû le..... de chaque mois par virement permanent bancaire.

Le justificatif de virement permanent doit être donner à la signature de ce contrat sans justificatif ce contrat ne sera pas valide.

SCI CAVALE ADOPTONBOX
7 RUE BRAMEFAU 81 600 GAILLAC
☎ 06.65.60.56.68

Si le contrat de location est inférieur ou égal à 3 mois le montant total de la location vous sera demander lors de la signature du présent contrat et devra être libérer à la fin du mois en cours.

RIB SCI CAVALE : FR76 1120 6200 0401 3281 6540 232 BIC : AGRIFRPP812

3. Révision du loyer :

☐ **Régularisation annuelle** ☒ **Pas de régularisation**

Le cas échéant, modalités de révision en fonction du dernier indice du Coût de la Construction (ICC) : Date de révision du loyer annuel : /...

Si les parties conviennent d'un forfait de charges, ce forfait sera révisé chaque année dans les mêmes conditions que le loyer principal.

V. IMPAYER DE LOYER

Tout non-paiement de loyer de 2 mois consécutif entraine une expulsion immédiate.

VI. PROCEDURE EXPULSION POUR NON PAIEMENT DE DEUX MOIS LOYER

LE LOCATAIRE s'engage en signant le contrat et autorise le bailleur à ouvrir son box ou Les box louer et autorise à vider son contenu et en faire don à Emmaüs Tarn et Garonne GRISOLLES ou toute autre association non lucrative.

En signant ce contrat le locataire accepte la procédure d'expulsion.

VII. CODE D ENTREE DU LOCAL et CLE DU BOX (s)

Le locataire est responsable de sont code d'entrée et ne doit pas le partager.
Si c'est le cas il prendra toute la responsabilité de la personne au quel il aura donné l'information
du code d'entrée.
En cas d'impayé ou de fin de contrat, le code du locataire ne sera plus actif et l'accès du bâtiment lui se sera interdite.

Il est important pour le locataire de prévenir au plutôt avant la fin du contrat le bailleur s'il prolonge sa location afin de prolonger l'autorisation de l'accès du bâtiment avec son code.

SCI CAVALE ADOPTONBOX
7 RUE BRAMEFAU 81 600 GAILLAC
☎ 06.65.60.56.68

La clé du box ou des box ne doive pas être reproduite par le locataire et le barrier de serrure ne doit jamais être changer par le locataire Seul le bailleur dans la mesure de le faire.

VIII. TARIF GENERAL ET OFFRES TARIFAIRES DU BOX (s).

Tarif général

Box XL : 180

Box L : 160€

Box M : 140€

Box S : 120€

Il existe deux offres préférentielle tarifaires qui remplace le tarif général.

Offre avantage : chaque locataire peut bénéficier de cette offres une seule fois et pour sa première Location de box ou box (s).

Le prix est fixé pour deux mois maximum et correspond a 50% du tarif général pendant deux mois.

Le box XL 90€ TTC pour 2 mois

Le box L 80€ TTC pour 2 mois

Le box M 70€ TTC pour 2 mois

Le box S 60€ TTC pour 2 mois

Le tarif général est appliqué à la suite des deux mois.

Offre engagement : chaque locataire peut souscrire à une location d'un d'engagement de 3 mois
Minimum au-delà de 12 mois de contrat engagement reste au même prix et le locataire n'est plus engagé.
Cette offre peut être renouvelé mais entre chaque contrat engagement un mois au tarif général sera appliqué.

Box XL 110€ pendant la durée de l'engagement.

Box L 100€ pendant la durée de l'engagement.

Box M 90€ pendant la durée de l'engagement.

Box S 80€ pendant la durée de l'engagement.

Les offres tarifaires (avantage, engagement) peuvent être suspendu dans l'année cours pour les nouveaux clients ou de nouveau contrat suivant la fréquentation et une demande de location trop importante.

IX. DEGRADATIONS

Les dommages ou dégradations du local, et les pertes de clés, entrainera le changement du barillet ou objets nécessaires à l'accès au local seront à la charge du locataire et lui sera facturé et devra être acquitté comme un loyer.

X. ASSURANCES

L'accès au local et le stationnement du véhicule du locataire sont de la responsabilité du locataire.

Ce dernier est tenu de répondre des risques locatifs des articles stocker. A ce titre, il doit apporter la preuve de l'assurance du local au bailleur (RC).

XI. OBLIGATIONS DU LOCATAIRE

Le locataire s'engage à entretenir le local et à le rendre en parfait état de propreté. **Aucun aménagement, ni modification du box ne peut être fait sans l'accord écrit du bailleur.**

Le locataire ne peut s'opposer à la visite du local si le bailleur ou son mandataire en effectuent la demande.

Le local est loué à des fins de stockage professionnel, de stockage artisanal, de stockage a caractère privée, le stockage pour un contrat box (Les marchandises ne pouvant pas être entreposées dans le box de stockage est indiqué dans les conditions générale et indiqué sur Annexe 1 des assurances signées et accepter).

Il ne peut être sous-loué sans accord écrit préalable du bailleur.

Tous les dommages dus au non-respect du présent contrat ou à une utilisation non conforme des lieux seront

imputés au locataire.

Les issues de secours doivent être utiliser qu'en cas urgence et ne doivent pas être utiliser comme passage de chargement de marchandise et déchargement.

Les issues de secours doivent rester libre accès.

Le locataire doit veiller a bien refermé les portes accès du bâtiment (porte d'entrée et de sortie digicode et le grand portail de la zone de chargement et déchargement et de son box avant son départ).

Tout oubli de cette obligation entrainera des pénalités d'intervention de 80€ par non-respect de ces consignes.

Le bailleur se dégagera de toute responsabilité de vol.

XII. CLAUSE RÉSOLUTOIRE

Le présent contrat sera résilié de plein droit :

- En cas de défaut de paiement du loyer, des provisions de charge, ou de la régularisation annuelle de charge
- En cas de défaut d'assurance par le locataire (sauf si le bailleur a souscrit une assurance pour le locataire)
- En cas d'utilisation non conforme du local et modification sans consulter le bailleur.
- En cas de stockage indiquer dans l'annexe 1. (Signé et approuvé)
- En cas de non-respect des conditions générales. (Signé et approuvé)

XIII. CLAUSE DE SOLIDARITÉ

Pour l'exécution de toutes les obligations du présent contrat en cas de pluralité de locataires, il y aura solidarité et indivisibilité entre eux.

XIV. ÉLECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution du présent bail, le bailleur élit domicile à l'adresse indiquée en tête des présentes. En cas de déménagement, il s'engage à communiquer au locataire sa nouvelle adresse dans les meilleurs délais.

SCI CAVALE ADOPTONBOX
7 RUE BRAMEFAU 81 600 GAILLAC
☎ 06.65.60.56.68

XV. CONDITIONS PARTICULIERES

Les conditions générales, réglementation de stockage, consigne de sécurité doivent être accepter et signé ainsi que preuve d'un virement permanent. Pour validité le présent contrat.

XVI. SIGNATURE

AGENCE DE GRISOLLES 82170

Le /..... /, à

Signature du bailleur
et tampon sci

Signature(s) LOCATAIRE
Signature(s) précédée(s) de la mention « Lu et approuvé » :

Exemplaires originaux dont un remis à chaque signataire.